

ner, par exemple, dans quelle mesure un projet de cimenterie ou d'irrigation répond aux besoins de la population, et dans quelle mesure il sert tout simplement les objectifs d'un gouvernement irresponsable en matière de droits de l'homme. Cette subtile distinction est fort difficile à faire en pratique et je ne peux que répéter que je suis très ouvert sur cette question. Je suis disposé à envisager n'importe quel moyen d'action possible si l'on peut me convaincre de son efficacité.

En même temps, il est fort difficile d'entreprendre une action au niveau économique: si nous outrepassons les sanctions prévues par la communauté internationale, où allons-nous nous arrêter?

Et si nous adoptons des mesures unilatérales et qu'elles s'avèrent vaines, qu'y aurons-nous gagné?

En fait, les sanctions internationales sont à nos yeux les seules mesures vraiment sensées et efficaces que nous puissions prendre à l'encontre de régimes répressifs.

Bien que nous recevions de nombreuses demandes d'intervention dans des cas qui varient en gravité, en importance, pour le Canada et pour l'humanité, il nous faut nécessairement envisager les conséquences possibles de notre action pour l'avenir afin que nous puissions continuer à jouer un rôle efficace quand les droits de l'homme sont mis en question.

Il nous faut également songer aux incidences à long terme de nos revendications, surtout lorsqu'elles font naître des espoirs que nous ne pouvons combler. Si, par nos actions, nous suscitons chez certains dissidents des attentes telles qu'ils en viennent à exercer des pressions intolérables sur le gouvernement de leur pays, quelles garanties pouvons-vous offrir pour leur sécurité ou pour la stabilité de leur société en cas de soulèvements populaires comme ceux de la Hongrie en 1956 et de la Tchécoslovaquie en 1968?

Avant d'adopter une ligne de conduite, il faut aussi considérer d'autres facteurs.

Nous pouvons, par d'autres moyens aussi, montrer notre intérêt pour les problèmes humanitaires. C'est le cas de notre programme pour les réfugiés du Chili, que nous aimerions sauvegarder en maintenant des relations bienséantes sinon cordiales avec le pays intéressé.

Je vous ai fait part franchement, ce soir, des problèmes et des considérations qui dictent notre attitude vis-à-vis des droits de l'homme.

Je sais que pour la plupart d'entre vous cette question est hautement prioritaire. J'espère néanmoins que vous conviendrez que le choix d'une ligne de conduite face à ces violations est délicat, et sujet à de nombreuses considérations. La question des droits de l'homme est l'une des plus complexes en politique étrangère parce qu'elle va au coeur de nos traditions et qu'elle constitue par conséquent un défi potentiel pour d'autres sociétés dont les traditions peuvent différer fondamentalement des nôtres.